

GUIDE DU BACHELIER 2015

GUIDE D'INFORMATION POUR
L'INSCRIPTION UNIVERSITAIRE
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2015 - 2016

CALENDRIER DES PRÉINSCRIPTIONS, RECOURS ET INSCRIPTIONS DÉFINITIVES

- Le 06 juillet 2015 :** Début des «Portes ouvertes sur l'université» dans tous les établissements d'enseignement supérieur
- Le 06 juillet 2015 :** Ouverture des sites Internet dédiés à l'inscription universitaire.
- Du 06 au 13 juillet 2015 :** Période des pré inscriptions
- Du 14 au 17 juillet 2015 :** Période de confirmation des pré inscriptions
- Du 28 au 30 juillet 2015 :** Affectation et recours en ligne
- Du 28 juillet au 02 août 2015 :** Concours, Tests d'aptitude et entretiens (pour l'accès à certains établissements)
- Du 29 juillet au 06 Août 2015 :** Inscriptions définitives auprès des établissements universitaires

www.mesrs.dz - www.orientation.esi.dz - www.esi.dz

SOMMAIRE

Sommaire	02
Préambule : Félicitations et présentation du guide du bachelier 2015	03
ETAPE 1 : JE M'INFORME	04
▶ Je commence par lire attentivement la CHARTE DE MES DROITS ET DEVOIRS	04
▶ Je prends le temps de lire attentivement le guide et la circulaire ministérielle :	05
● Je prends connaissance des règles et des conditions d'accès aux études supérieures et des formalités à accomplir pour ma pré inscription et mon inscription définitive	6-10
● Je prends connaissance des FORMATIONS SUPÉRIEURES OFFERTES AUX BACHELIERS 2015	6-10
● Je prends le temps de me renseigner sur mon futur métier et la formation qui y prépare	11
ETAPE 2 : J'ACCOMPLIS LES FORMALITÉS	12
▶ J'entre dans le site dédié aux formalités d'accès aux études supérieures (Pré inscription, confirmation de la pré inscription, orientation et recours)	12
▶ J'imprime ma LISTE DES POSSIBILITÉS et la FICHE DE VŒUX «papier»	12
▶ Je fais ma pré inscription en ligne du 06 au 13 juillet 2015 : je remplis et j'envoie ma FICHE DE VŒUX en ligne.	13
▶ Je procède, entre le 14 et le 17 juillet 2015, à la confirmation, en ligne, de ma pré inscription, ou je modifie la fiche de vœux que j'avais remplie auparavant	14
▶ Je prends connaissance de mon affectation, à partir du 28 juillet 2015	14
▶ Je procède à la confirmation de mon orientation, entre le 28 et le 30 juillet 2015	14
Ou j'introduis, ÉVENTUELLEMENT, un recours, entre le 28 et le 30 juillet 2015	14
▶ Je procède, entre le 29 Juillet et le 06 Août 2015, au plus tard, à mon inscription définitive auprès de l'Établissement dans lequel j'ai été affecté	15
▶ Je procède aux formalités d'accès aux oeuvres universitaires	15
▶ Je prends connaissance de la programmation des enseignements pour 2015 - 2016	15
▶ FICHE DE VŒUX « PAPIER »: Etat civil (Brouillon pour s'exercer)	16
▶ FICHE DE VŒUX « PAPIER »: Choix des formations (Brouillon pour s'exercer)	16

Cher bachelier, toutes nos Félicitations ! Et bienvenu dans la communauté universitaire !

Tu viens de franchir un pas décisif dans ta vie : ta réussite au Baccalauréat vient couronner plusieurs années d'efforts et de sacrifices et t'ouvre l'accès à une formation universitaire.

Le choix de cette formation devra être, à l'évidence, largement déterminé par la profession à laquelle te destinent, à la fois, ta vocation et tes capacités. C'est pourquoi tu dois faire le bon choix parmi les formations, nombreuses et diversifiées, que les établissements d'enseignement supérieur proposent à la promotion 2015 des bacheliers, dont tu as le mérite de faire partie.

Tu trouveras, aux pages 6 à 10 du GUIDE DU BACHELIER 2015, la liste complète des formations supérieures en Algérie, avec un renvoi à la page correspondant à chaque formation, dans la Circulaire ministérielle n° 01 du 14 Rajab 1436 H, correspondant au 03 Mai 2015, relative à la pré inscription et à l'orientation des titulaires du Baccalauréat au titre de l'année universitaire 2015-2016.

Le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, souscrivant au principe de garantir une place pédagogique à tous les bacheliers, sans exception, tout en accédant à une demande sociale diversifiée, offre une large panoplie de formations.

On y distingue :

I- Des formations dans les domaines et filières assurés par l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur. *Voir Circulaire ministérielle, Annexe 01, pages 10 à 28 et Guide du bachelier 2015, pages 6 à 7.*

II- Des formations à recrutement national, dans des domaines et des filières assurés par certains établissements d'enseignement supérieur et dont l'accès est ouvert aux candidats remplissant des conditions pédagogiques spécifiques d'inscription quelque soit la wilaya de l'obtention de leurs baccalauréats. *Voir Circulaire ministérielle, Annexe 02 pages 29 à 35 et Guide du bachelier 2015, pages 7 et 8.*

III- Des formations dans les classes préparatoires, *Voir Circulaire ministérielle, Annexe 03, pages 36 à 38, et Guide du bachelier 2015, pages 8 et 9.*

IV- Des formations dans les instituts de technologie, implantés à l'intérieur des universités et offrant des formations de licence professionnalisante, *Voir Circulaire ministérielle, Annexe 04, page 39, et Guide du bachelier 2015, page 9.*

V- Des formations dans les écoles nationales supérieures et instituts, *Voir Circulaire ministérielle, Annexe 05, page 40, et page 10 du Guide du bachelier 2015.*

VI- Des formations dans les écoles normales supérieures (Kouba, Bouzaréah, Constantine, Skikda, Laghouat, Oran, Mostaganem, Ouargla, Sétif, M'sila et Bechar) . *Voir Circulaire ministérielle, Annexe 06, pages 41 à 46 et Guide du bachelier 2015, page 10.*

VII- Des formations en sciences médicales et vétérinaires (Docteur en médecine, Docteur en pharmacie, Docteur en médecine dentaire et Docteur vétérinaire). *Voir Circulaire ministérielle, Annexe 07, pages 47 et 48 et Guide du bachelier 2015, page 10.*

Après une lecture attentive de ce Guide et de la Circulaire ministérielle n°01 du 03 Mai 2015, tu seras en mesure de faire le bon choix de la formation supérieure que tu souhaites poursuivre, et d'accomplir convenablement les formalités nécessaires pour garantir ton inscription, dans les délais impartis, auprès d'un établissement universitaire.

• JE COMMENCE PAR LIRE ATTENTIVEMENT LA CHARTE DE MES DROITS ET DEVOIRS

INSCRIPTIONS UNIVERSITAIRES

BACHELIERS 2015

Charte des Droits et Devoirs du Candidat

Moi, bachelier 2015 candidat aux études supérieures pour 2015-2016, ai le droit de :

- Disposer d'un code personnel de pré inscription, dont l'intégrité et la confidentialité sont garanties jusqu'au retrait de mon relevé de notes du Baccalauréat.
- Obtenir toute information et explication susceptibles d'éclairer mes choix, notamment auprès des établissements universitaires, et à travers le forum de discussion mis à la disposition des Bacheliers 2015
- Obtenir l'accès gratuit aux sites Internet dédiés aux inscriptions universitaires, dans les cyberespaces des établissements universitaires
- Classer mes vœux conformément à la Circulaire et sans subir une quelconque pression
- Obtenir une copie de ma fiche de vœux déposée
- Consulter la position de mes choix après le traitement national informatisé des fiches de vœux
- Obtenir ma fiche d'affectation
- Me voir proposer une réorientation dans le cas où je suis déclaré non admis dans une filière subordonnée à un concours, un test d'aptitude ou à un entretien.

Moi, bachelier 2015, candidat aux études supérieures pour 2015-2016, m'engage à :

- Préserver la confidentialité de mon code personnel d'inscription figurant dans mon relevé de notes du Baccalauréat. En conséquence, l'Administration du MESRS ne peut être tenue pour responsable de l'utilisation de mon code personnel, par une tierce personne.
- Lire, bien lire, et lire complètement, dans le but de m'y conformer, toutes les informations concernant les étapes de la procédure d'inscription universitaire
- respecter l'agenda fixé pour la préinscription, la confirmation de la préinscription, l'affectation et le recours, et l'inscription définitive des bacheliers 2015
- Effectuer mon préinscription en ligne, dans le respect des conditions, générales et particulières, des règles et de la procédure énoncées dans la Circulaire, et notamment:
 - Remplir ma fiche de vœux en classant mes vœux par ordre décroissant
 - Saisir toutes les informations qui me sont demandées
 - Vérifier et m'assurer de l'envoi de ma fiche de vœux, et en imprimer une copie
- Consulter ma fiche de vœux en ligne pour confirmer mes premiers choix ou modifier ma fiche de vœux
- Consulter la proposition d'affectation qui m'est faite, en vue de mon inscription définitive ou d'un recours
- Procéder à mon inscription définitive auprès de l'établissement d'affectation

Case à cocher dans le site web pour pouvoir continuer les formalités

J'accepte les termes de cette Charte

- **Je prends le temps de lire attentivement le guide et la circulaire ministérielle:**

Je prends connaissance des règles et des conditions d'accès aux études supérieures et des formalités à accomplir

Pour te familiariser avec les règles et les conditions d'accès aux études supérieures et d'accomplir convenablement les formalités aboutissant à ton inscription universitaire, le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique met à ta disposition :

- **Ce Guide (Guide du bachelier 2015)**

- **La circulaire ministérielle** n° 01 du 14 Rajab 1436 H, correspondant au 03 Mai 2015, relative à la pré inscription et à l'orientation des titulaires du Baccalauréat au titre de l'année universitaire 2015-2016.

Ces deux documents t'ont été remis (en version papier) lors du retrait de ton attestation de succès au Baccalauréat et de ton relevé de notes. Sinon, tu les trouveras dans l'Établissement universitaire le plus proche.

Tu peux aussi consulter le Guide et la Circulaire dans leur forme numérique, sur les sites web dédiés à l'inscription universitaire www.orientation.esi.dz et www.mesrs.dz et sur les sites web des établissements universitaires. (Ces documents sont accessibles sans mot de passe)

Pour te faciliter la lecture de la circulaire n°01 du 03 Mai 2015, tu trouvera dans ce guide de la page 06 à 10 la liste des formations offertes au titre de l'année universitaire 2015-2016.

Ces tableaux te permettent de localiser les formations (code et numéro de page fournis), et tu pourras aller directement consulter la page correspondante dans la Circulaire n°01 du 03 Mai 2015.

● **Je prends connaissance des formations offertes aux Bacheliers 2015**

I. LES FORMATIONS DANS LES DOMAINES ET FILIÈRES ASSURÉES PAR L'ENSEMBLE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	Code	Voir conditions d'accès dans la Circulaire, Page n°
SCIENCES ET TECHNOLOGIES	D 01	11
Technologie	011	11
Architecture	012	12
SCIENCES DE LA MATIÈRE	D 02	13
MATHÉMATIQUES ET INFORMATIQUE	D 03	14
SCIENCES DE LA NATURE ET DE LA VIE	D 04	15
SCIENCES DE LA TERRE ET DE L'UNIVERS	D 05	16
Géologie	051	16
Gestion des Techniques Urbaines	052	16
Géographie et Aménagement du Territoire	053	16
SCIENCES ÉCONOMIQUES, DE GESTION ET COMMERCIALES	D 06	17
Sciences Économiques, de Gestion et Commerciales	061	17
Sciences Économiques, de Gestion et Commerciales (Univ. EAK Constantine)	062	17
DROIT ET SCIENCES POLITIQUES	D 07	18
Droit	071	18
Sciences Politiques	072	19
LETTRES ET LANGUES ÉTRANGÈRES	D 08	20
Lettres et Langues Allemandes	081	20
Lettres et Langues Anglaises	082	20
Lettres et Langues Espagnoles	083	21
Lettres et Langues Françaises	084	21
Lettres et Langues Italiennes	085	22
Lettres et Langues Russes	086	22
Lettres et Langues Turques	087	22
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	D 09	23
Sciences Humaines	091	23
Sciences Humaines (Sciences de l'information et de la communication) Univ. Alger 03 ; Univ. Constantine 03	092	23
Sciences Humaines (Univ. des sciences islamiques EAK Constantine)	093	23
Sciences Sociales	094	24
Sciences Islamiques	095	25
Sciences Islamiques (Univ. des sciences islamiques EAK Constantine)	096	25
SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES	D 10	26
ARTS	D 11	26
Arts - Université de Djelfa	111	26
Arts - Université de Tlemcen	112	26
Arts - Université de Constantine 03	113	26
Arts - Université de Saida	114	26
Arts - Université de Sidi Bel Abbès	115	26
Arts - Université de Mostaganem	116	26
Arts - Université de Mascara	117	26

Arts -Université d'Oran 1	118	26
LANGUE ET LITTÉRATURE ARABES	D 12	27
Langue et littérature Arabes	121	27
Langue et littérature Arabes - Univ. des sciences islamiques EAK Constantine)	122	27
LANGUE ET CULTURE AMAZIGHES	D 13	28
Langue et Culture Amazighes -Université de Bejaia	131	28
Langue et Culture Amazighes -Université de Bouira	132	28
Langue et Culture Amazighes -Université de Tizi ousou	133	28
Langue et Culture Amazighes – Univ. Batna	134	28

II. LES FORMATIONS A RECRUTEMENT NATIONAL DANS LES DOMAINES ET FILIÈES ASSURÉES PAR CERTAINS ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEURS	Code	Voir conditions d'accès dans la Circulaire, Page n°
SCIENCES ET TECHNOLOGIE		
Hydraulique (Université de Béjaia)	F01	29
Aéronautique (Université de Blida 1)	F02	29
Electrotechnique (Université de Blida 1)	F03	29
Génie des procédés (Université de Média)	F04	29
Hydrocarbures (Université de Boumerdès)	F05	29
Électronique (Université de Boumerdès)	F06	29
Hygiène et Sécurité industrielle (Université de Batna)	F07	30
Electrotechnique (Université de Biskra)	F08	30
Hydraulique (Université de Biskra)	F09	30
Génie minier (Université de Tebessa)	F10	30
Optique et mécanique de précision (Université de Sétif 1)	F11	30
Génie des procédés (Université de Sétif 1)	F12	30
Industries pétrochimiques (Université de Skikda)	F13	30
Génie minier (Université de Annaba)	F14	30
Métallurgie (Université de Annaba)	F15	31
Ingénierie des transports (Université de Constantine 1)	F16	31
Génie mécanique (Université de Constantine 1)	F17	31
Architecture (Université de Constantine 3)	F18	31
Urbanisme (Université de Constantine 3)	F19	31
Hydrocarbures (Université de Ouaragla)	F20	31
Electronique (Université de Bordj Bou Arreridj)	F21	31
Génie Biomédical (Université de Tlemcen)	F22	31
Génie industriel (Université de Tlemcen)	F23	31
Hygiène et sécurité industrielle (Université d'Oran 2)	F24	31
Génie industriel (Université d'Oran 2)	F25	31
Electromécanique (Université d'Oran 2)	F26	31
Génie maritime (USTO)	F27	32
Hydraulique (USTO)	F28	32
Métallurgie (USTO)	F29	32
SCIENCES DE LA MATIERE		
Sciences de la Matière (U.S.T.H.B.)	K01	32

MATHÉMATIQUES ET INFORMATIQUE		
Mathématiques et Informatique (U.S.T.H.B)	L01	32
Mathématiques (Université de Constantine 1)	L02	32
Informatique (Université de Constantine 2)	L03	32
SCIENCES DE LA NATURE ET DE LA VIE		
Sciences agronomiques (Université de Biskra)	M01	33
Sciences agronomiques (Université de Ouargla)	M02	33
Sciences biologiques (Université de Khenchela)	M03	33
Sciences biologiques (Université de Chlef)	M04	33
Sciences agronomiques (Université de Tlemcen)	M05	33
Sciences agronomiques (Université de Mostaganem)	M06	33
SCIENCES DE LA TERRE ET DE L'UNIVERS		
Géologie (Université d'Annaba)	N01	34
SCIENCES HUMAINES		
Sciences Humaines -Archéologie (Université d'Alger 2)	P01	34
Sciences Humaines -Archéologie (Université de Médéa)	P02	34
Sciences Humaines -Archéologie (Université de Guelma)	P03	34
Sciences Humaines Bibliothéconomie (Université de Constantine 2)	P04	34
Sciences Islamiques – Charia (Dar El Imam Mohammedia - Univ. d'Alger 1)	P05	34
SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES		
Sciences et techniques des activités physiques et sportives (Univ. de Constantine 2)	R01	35
SCIENCES DE LA NATURE ET DE LA VIE (SYSTÈME CLASSIQUE)		
Nutrition, Alimentation et technologies Agro- Alimentaires (Univ. de Constantine 1)	S01	35
Docteur Vétérinaire (Université de Constantine 1)	S02	35

III. LES FORMATIONS DANS LES CLASSES PRÉPARATOIRES Le recrutement est national. Les candidats retenus peuvent être affectés dans l'un des sites cités, quelque soit la wilaya de leur résidence	Code	Voir conditions d'accès dans la Circulaire, Page n°
SCIENCES ET TECHNOLOGIES (CPST)		
CPST – Alger	T01	36
CPST – Annaba	T02	36
CPST – Tlemcen	T03	36
CPST – Oran	T04	36
CPST - Ecole Nationale Polytechnique d'Alger	T05	36
CPST - Ecole Nationale Supérieure d'Hydraulique	T06	36
CPST - Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics	T07	36
CPST - Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Constantine	T08	36
CPST - Ecole Nationale Polytechnique d'Oran	T09	36
CPST - Ecole Nationale Supérieure des Mines et de la Métallurgie d'Annaba	T10	36
CPST - Univ. Laghouat	T11	36
CPST - Univ. Blida 1	T12	36
CPST - Univ. Guelma	T13	36
CPST - Univ. Ouargla	T14	36

SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET SCIENCES DE GESTION (CPSECSG)		
CPSECSG - Draria - Alger	U01	37
CPSECSG - Annaba	U02	37
CPSECSG - Constantine	U03	37
CPSECSG - Tlemcen	U04	37
CPSECSG - Oran	U05	37
CPSECSG - Ecole Supérieure de Commerce - Koléa	U06	37
CPSECSG - Ecole des Hautes Etudes Commerciales - Koléa	U07	37
CPSECSG - Ecole Nationale Supérieure en Statistique et en Economie Appliquée- Koléa	U08	37
SCIENCES DE LA NATURE ET DE LA VIE (CPSNV)		
Le Ministère a programmé l'ouverture d'autres écoles nationales supérieures. Ces écoles sont appelées à recevoir les étudiants des classes préparatoires en sciences de la nature et de la vie		
CPSNV – Alger	V01	37
CPSNV - Mostaganem	V02	37
CPSNV – Oran	V03	37
CPSNV - Univ. Batna	V04	37
CPSNV - Univ. Sidi Bel Abbes	V05	37
CPSNV - Ecole Nationale Supérieure Agronomique	V06	37
INFORMATIQUE (CPI)		
CPI - Ecole Nationale Supérieure en Informatique - Alger	PI1	38
CPI - Ecole Supérieure en Informatique - Sidi Bel Abbes	PI2	38
ARCHITECTURE (CPA)		
CPA - Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme Alger	PA1	38
INTÉGRÉES « SPÉCIFIQUES »		
CPS - Ecole Nationale Supérieure des Sciences de la Mer et de l'Aménagement du Littoral	PS1	38
CPS - Ecole Nationale Supérieure de Biotechnologie - Constantine	PS2	38

IV. LES FORMATIONS DANS LES INSTITUTS DE TECHNOLOGIE (LICENCES PROFESSIONNELLES)	Code	Voir conditions d'accès dans la Circulaire, Page n°
L'inscription définitive sera prononcée après un entretien organisé par l'institut de technologie concerné		
Sciences et technologies - Hygiène et sécurité (Univ. de Ouargla)	IT1	39
Sciences et technologies - Génie des procédés (Univ. de Bouira)	IT2	39
Sciences et technologies -Hydraulique (Univ. de Bouira)	IT3	39
Sciences de la matière -Physique (Univ. de Oum El Bouaghi)	IT4	39
Sciences économiques, de gestion et commerciales - Sciences de gestion et Sciences financières et comptabilité (Univ. de Ouargla)	IT5	39
Sciences économiques, de gestion et commerciales - Sciences de gestion et Sciences financières et comptabilité (Univ. de Oum El Bouaghi)	IT6	39

V- LES FORMATIONS DANS LES ECOLES NATIONALES SUPÉRIEURES ET INSTITUTS	Code	Voir conditions d'accès dans la Circulaire, Page n°
Ecole Nationale Supérieure de Technologie -Rouiba Alger	EC1	40
Ecole Nationale Supérieure Vétérinaire d'El Harrach - Alger	EC2	40
Institut Vétérinaire de Batna	EC3	40
Institut Vétérinaire de Tiaret	EC4	40

VI. LES FORMATIONS DANS LES ECOLES NORMALES SUPERIEURES L'inscription définitive est précédée d'un entretien oral organisé par l'ENS concernée.	Code	Voir conditions d'accès dans la Circulaire, Page n°
Professeur de l'Ecole Primaire en Arabe (P.E.P.)	400	42
Professeur de l'Ecole Primaire en Français (P.E.P.)	401	42
Professeur de l'Enseignement Moyen en Langue et Littérature Arabes (P.E.M.)	402	42
Professeur de l'Enseignement Moyen en Langue Française (P.E.M.)	403	43
Professeur de l'Enseignement Moyen en Langue Anglaise (P.E.M.)	404	43
Professeur de l'Enseignement Moyen en Histoire - Géographie (P.E.M.)	405	43
Professeur de l'Enseignement Moyen en Musique (P.E.M.)	406	43
Professeur de l'Enseignement Moyen en Sciences Naturelles (P.E.M.)	407	44
Professeur de l'Enseignement Moyen en Sciences Exactes (P.E.M.)	408	44
Professeur de l'Enseignement Secondaire en Langue et Littérature Arabes (P.E.S.)	409	44
Professeur de l'Enseignement Secondaire en Langue Française (P.E.S.)	410	45
Professeur de l'Enseignement Secondaire en Langue Anglaise (P.E.S.)	411	45
Professeur de l'Enseignement Secondaire en Histoire – Géographie (P.E.S.)	412	45
Professeur de l'Enseignement Secondaire en Philosophie (P.E.S.)	413	45
Professeur de l'Enseignement Secondaire en Musique (P.E.S.)	414	46
Professeur de l'Enseignement Secondaire en Sciences Naturelles (P.E.S.)	415	46
Professeur de l'Enseignement Secondaire en Sciences Exactes (P.E.S.)	416	46

VII- LES FORMATIONS EN SCIENCES MÉDICALES ET VÉTÉRINAIRES	Code	Voir conditions d'accès dans la Circulaire, Page n°
Docteur en médecine	700	48
Docteur en pharmacie	701	48
Docteur en médecine dentaire	702	48
Docteur vétérinaire	703	48

JE M'INFORME

● Je prends le temps de me renseigner sur mon futur métier et la formation qui y prépare

Pour compléter ton information et répondre à tes questions et à tes éventuelles préoccupations sur tout aspect qui peut t'aider à faire les bons choix, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique met aussi à ta disposition :

- Le portail du nouveau bachelier 2015, accessible:
 - à partir des sites web dédiés : www.mesrs.dz www.orientation.esi.dz
et www.esi.dz
- Le forum de discussion, accessible à partir des mêmes sites ou à l'adresse :
<http://forum.mesrs.dz>
- Les sites web de tous les établissements universitaires (accès via le site web :
www.mesrs.dz)
Accéder à partir de la rubrique:

→ RÉSEAU UNIVERSITAIRE

- | | |
|------------------------------------|-----------------------------------|
| → 48 Universités | → Choisir l'université |
| → 10 Centres Universitaires | → Choisir le Centre universitaire |
| → 5 Annexes | → Choisir l'Annexe |
| → 20 Écoles Nationales Supérieures | → Choisir l'École |
| → 11 Écoles Normales Supérieures | → Choisir l'École |
| → 12 Classes Préparatoires | → Choisir la Classe |

- Les cellules d'information et de communication qui existent dans tous les établissements universitaires.
- Les Portes ouvertes organisées, dès la proclamation des résultats du Baccalauréat, dans tous les établissements universitaires, soit dès le 06 Juillet 2015.

MAINTENANT QUE JE ME SUIS BIEN INFORMÉ, JE PEUX ACCOMPLIR LES FORMALITÉS DE PRÉ INSCRIPTION

ETAPE 2 : J'ACCOMPLIS LES FORMALITÉS

- **J'entre dans le site dédié aux formalités d'accès aux études supérieures (Pré inscription, confirmation de la pré inscription, orientation et recours)**

LE SITE WEB SERA OUVERT



Premièrement:
POUR LA PRÉ INSCRIPTION
du Lundi 06 juillet 2015
au Lundi 13 juillet 2015
à 23:59

Troisièmement:
POUR L'AFFECTION
ET LE RECOURS
du Mardi 28 juillet 2015
au Jeudi 30 juillet 2015
à 23:59

Deuxièmement:
POUR LA CONFIRMATION
du Mardi 14 juillet 2015
au Vendredi 17 juillet 2015
à 23:59

N'importe quel établissement universitaire te fournit l'accès gratuit aux sites consacrés aux formalités d'inscription universitaire. Tu peux aussi accéder aux sites dédiés, de chez toi, ou d'un autre endroit (cybercafés par exemple, **mais dans ce cas-là, assure toi que ta fiche de vœux a réellement été envoyée**). **Nous te conseillons tout de même d'exploiter les moyens mis à ta disposition par les universités (cyberspace universitaire, encadrement, conseils).**

Chaque fois que tu voudras accéder à la plate forme de pré inscription, pour accomplir les formalités, ou pour prendre connaissance de toute information te concernant, tu dois saisir :

- Ton **NUMÉRO D'INSCRIPTION** (au Baccalauréat) dans la case **NOM D'UTILISATEUR**
- Ton **CODE PERSONNEL** dans la case **MOT DE PASSE**

Nous te rappelons qu'il te faut à tout prix préserver la confidentialité de ton code personnel. Tu éviteras ainsi la manipulation abusive du contenu de ta fiche de vœux (modification, destruction) pouvant résulter de l'utilisation de ton code personnel par une tierce personne.

- **J'imprime ma LISTE DES POSSIBILITÉS et la FICHE DE VŒUX «papier»**

La **liste des possibilités** t'est fournie, à ta demande, pour t'aider à élaborer les dix (10) choix devant figurer dans la fiche de vœux que tu dois remplir en ligne. Pour t'éviter la perte d'un choix, et de réduire donc tes chances, le logiciel ne te permettra pas d'inscrire des vœux en dehors de ceux figurant dans la liste des possibilités. En effet, et conformément aux conditions générales et particulières définies dans la Circulaire ministérielle, il ne t'est pas possible de choisir une formation qui ne figure pas dans ta liste des possibilités.

Il t'est donc conseillé d'utiliser **la fiche de vœux « papier » qui est au milieu de ce Guide** pour préparer la fiche de vœux définitive que tu saisis et enverras en ligne. Ainsi, au moyen d'un crayon et d'une gomme, tu pourras t'exercer à faire plusieurs essais manuellement, après avoir effectué des visites sur sites, posé des questions aux personnes compétentes et recueilli leurs avis pertinents, etc...

● **Je fais ma pré inscription en ligne, entre le 06 et le 13 juillet 2015 : Je remplis et j'envoie ma FICHE DE VŒUX en ligne**

La pré inscription en ligne consiste à remplir le formulaire électronique (Fiche de vœux à dix cases correspondant à dix choix possibles) et à l'envoyer en ligne, et uniquement en ligne, entre le 06 et le 13 juillet 2015. Ce formulaire s'affiche dans le site dédié aux formalités d'accès aux études supérieures.

Une liste de vœux incomplète (nombre de vœux inférieur à dix), ou de vœux insuffisamment réfléchis, réduirait tes chances de recevoir une affectation désirée, voire risquerait de t'orienter vers une formation non souhaitée.

Il t'est aussi conseillé de vérifier que l'envoi électronique du formulaire a bien été réalisé : ne pas oublier de cliquer sur "ENREGISTRER" et vérifier que le formulaire a bien été envoyé. **Imprime une copie du formulaire envoyé en ligne, que tu garderas comme accusé de réception.**

Au moment de remplir la fiche de vœux, tu dois être extrêmement précis, et tenir compte des indications suivantes :

- Remplir les dix cases, en y mettant le code des formations que tu auras choisies.
- Porter ces codes par ordre décroissant, c'est à dire en partant du choix le plus souhaité (première case), au choix le moins désiré (10^{ème} case).
- Autant que possible, limite tes choix aux formations où tu as des chances réelles d'être admis, compte tenu de tes résultats au baccalauréat, des explications dispensées dans ce Guide et dans la Circulaire ministérielle, et des explications et conseils que tu auras obtenus, notamment auprès des personnes compétentes dans les établissements universitaires

A cet effet, tu voudras bien noter que l'accès à certains domaines et filières nécessite des moyennes relativement élevées. C'est pourquoi nous te conseillons de ne choisir que les formations pour lesquelles tes chances d'admission sont avérées.

- Si tu a choisi des filières soumises à test d'aptitude ou entretien orale, n'oublie pas de te renseigner auprès des établissements concernés, sur la date précise des épreuves (entre les 28 juillet et 02 Août 2015). En effet, il ne te faudra pas risquer de perdre une ou plusieurs formations possibles, du fait d'un chevauchement éventuel de dates d'épreuves. A cet effet, tes résultats seront affichés dans la plate forme.

- **Je procède, entre le 14 et le 17 juillet 2015, à la confirmation, en ligne, de ma pré inscription. Ou je modifie la fiche de vœux que j'avais remplie auparavant**

Avant le traitement informatique de toutes les fiches de vœux envoyées lors de la période de pré inscription (du 06 au 13 juillet 2015), il t'est demandé de :

- Soit confirmer ta pré inscription, si tu ne veux pas modifier tes choix.
- Ou remplir une autre fiche de vœux **modificative**. Dans ce cas, c'est cette deuxième fiche qui est prise en compte comme confirmation de ta pré inscription. Tes vœux envoyés la première fois sont annulés et remplacés par les vœux exprimés la deuxième fois.

A la réception par l'Administration de ta confirmation ou de ta modification, l'image de ta fiche de vœux, validée en vue du traitement national des fiches de vœux, sera affichée dans la plate forme.

- **Je prends connaissance de mon affectation, à partir du 28 juillet 2015**

Dès la fin du traitement national des fiches de vœux, tu pourras prendre connaissance du résultat de ton orientation dans les sites web dédiés.

Il te sera alors possible d'imprimer la position de tes choix après le traitement informatisé national informatisé, ainsi que ton **BULLETIN D'AFFECTATION**,

- **Je procède à la confirmation de mon orientation, entre le 28 et le 30 juillet 2015**

En effet tu dois procéder à la confirmation en ligne de ton orientation, pendant cette période, et à partir du même site que tu as utilisé pour ta pré inscription.

- **Ou j'introduis ÉVENTUELLEMENT un recours, entre le 28 et le 30 juillet 2015**

Si aucun des dix choix que tu as formulés n'a pu être satisfait, une autre formation t'est proposée.

Si elle ne te convient pas, tu as le droit d'introduire un recours.

On te proposera encore une autre affectation, en conformité avec les règles définies dans la Circulaire ministérielle du 03 Mai 2015, et les moyennes définitives d'admission obtenues après le traitement national informatisé des fiches de vœux .

● **Je procède, entre le 29 Juillet et le 06 Août 2015 au plus tard, à mon inscription définitive auprès de l'Établissement dans lequel j'ai été affecté**

Tu dois procéder à ton inscription définitive, directement auprès de l'établissement vers lequel tu as été orienté, muni des pièces suivantes :

- Le bulletin d'affectation,
- L'original de ton relevé de notes du baccalauréat (tu prendras la précaution d'en faire plusieurs copies pour un usage futur),
- Deux extraits d'acte de naissance, dont l'un servira pour le dossier d'assurance sociale,
- Trois photos d'identité,
- Le reçu de versement des droits d'inscription.

Si tu as passé un test d'aptitude ou un entretien, l'établissement concerné doit te communiquer le résultat au plus tard 72 heures avant la clôture des inscriptions définitives. Au cas où tu es déclaré non admis, tu seras réorienté dans l'un des autres choix portés sur ta fiche de vœux et dans le respect des conditions pédagogiques requises pour l'année universitaire 2015-2016. L'établissement d'accueil en première affectation est chargé de la procédure de réorientation.

● **Je procède aux formalités d'accès aux œuvres universitaires**

L'Office National des Œuvres Universitaires (ONOU) met à ton service dans tous les établissements universitaires un guichet spécial pour les formalités nécessaires pour l'accès aux œuvres universitaires (Bourse, Transport, Restauration, Résidence). Tu pourras donc procéder sur le champ aux formalités d'usage.

● **Je prends connaissance de la programmation des enseignements pour 2015-2016**

À l'issue de ton inscription administrative, l'Établissement met à ta disposition la programmation des enseignements que tu entameras à la rentrée universitaire 2015-2016 (Programmes, modalités d'évaluation et de progression, calendrier, emploi du temps)

ATTENTION !

Le 30 Juillet 2015, à 23:59, Clôture des affectations et des recours en ligne

Le 06 Août 2015, à la fin de la journée, les établissements universitaires clôtureront les inscriptions au titre de l'année universitaire 2015-2016

Fiche de vœux pour s'exercer (Brouillon مسودة)

Accès à la Préinscription

Introduisez votre
Numéro d'Inscription

ادخل رقم تسجيلك في البكالوريا

Introduisez votre
Code Personnel

ادخل رمزك الشخصي

1. Etat Civil الحالة المدنية A remplir en caractères latins

Nom

اللقب

Prénom

الإسم

Prénom du père

اسم الأب

Nom de la mère

لقب الأم

Prénom de la mère

اسم الأم

Adresse

العنوان

Commune

البلدية

Daira

الدائرة

Code postal

الرمز البريدي

Wilaya

الولاية

Numéro de portable

رقم النقال

عنوان البريد الإلكتروني

Adresse électronique (E-mail)

Achevé d'imprimer sur les presses de:

L'OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES

1, Place Centrale, Ben Aknoun - ALGER